Ville de Lausanne

Communiqué

Gaz et chauffage à distance

Une chaleur toujours plus renouvelable pour des tarifs stables ou en légère hausse

Dans le cadre de son Plan climat, la Ville de Lausanne s'est engagée à fournir une chaleur 100% renouvelable d'ici 2035 pour son réseau de chauffage à distance et d'ici 2050 pour son réseau de gaz, qui sera largement redimensionné au profit du chauffage à distance. Le développement du réseau de chauffage à distance, le coût du gaz encore élevé suite à la crise, ainsi que plusieurs projets novateurs en cours de réalisation et nécessitant d'importants investissements, contraignent Lausanne à augmenter de 14% les tarifs du chauffage à distance à partir du 1er octobre 2024. Les tarifs du gaz restent stables.

Efficient et écologique, le chauffage à distance a été développé dès 1934 à Lausanne à partir de l'usine de Pierre-de-Plan. Il permettait de fournir de grandes quantités de chaleur à l'hôpital cantonal (devenu plus tard le CHUV) et également d'améliorer la qualité de l'air en ville en supprimant les cheminées individuelles. Au fil des ans, il s'est développé jusqu'à raccorder aujourd'hui plus de 1500 bâtiments et continuera à se développer pour couvrir 75% des besoins en chaleur lausannois d'ici 2050, contre 28% actuellement.

Objectif 100% renouvelable

Parallèlement, le mix énergétique du chauffage à distance est en constante évolution. Actuellement, la chaleur fournie est à plus de 60% d'origine renouvelable et de récupération. A l'horizon 2035, elle sera à 100% renouvelable et devrait se composer à 60% d'énergies renouvelables (pompes à chaleur avec les eaux usées ou l'eau du lac, bois, biogaz, géothermie) et à 40% d'énergie issue de rejets de chaleur (incinération des déchets à TRIDEL, incinération de boues d'épuration à la STEP de Vidy).

Importants investissements

Pour atteindre l'objectif ambitieux de zéro carbone du Plan climat, la Ville de Lausanne a prévu d'importants investissements ces 10 prochaines années. Rien que d'ici 2027, de nouvelles infrastructures de production de chaleur renouvelables d'une valeur de 42 millions de francs seront mises en service et plus de 65 millions de francs de travaux devraient être réalisés pour le renouvellement et l'extension du réseau. Ces investissements pèseront en partie sur les tarifs du chauffage à distance, une source d'énergie qui reste néanmoins très compétitive par rapport aux autres vecteurs énergétiques, bien en-dessous à l'heure actuelle des autres réseaux de chauffage à distance renouvelables du canton.

Tarifs du chauffage à distance

Dès le 1er octobre 2024, les tarifs du chauffage à distance augmenteront de 14,12 à 16,09 ct/kWh, soit une augmentation de 14%. Pour un appartement consommant 8000 kWh/an, cela représente environ CHF 14.-/mois (TTC). Cette hausse est en partie due à l'augmentation du prix du gaz ces dernières années, qui a creusé le fonds de différence de couverture, utilisé pour atténuer les variations excessives de prix. Ce fonds doit désormais être réapprovisionné pour maintenir la stabilité des tarifs et absorber d'éventuelles hausses futures. Par ailleurs, les coûts d'acheminement et de maintenance augmentent également en raison de l'expansion du réseau.

Bureau de la communication
Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | presse@lausanne.ch | www.lausanne.ch

Tarifs du gaz
Quant aux tarifs du gaz, ils resteront stables à 11,78 ct/kWh en moyenne l'hiver prochain. La bonne gestion de l'approvisionnement à long terme des Services industriels de Lausanne (SiL) a permis de limiter sensiblement les hausses ces dernières années, malgré l'explosion des prix pendant la crise énergétique. Cet approvisionnement à long terme continue de faire peser les prix élevés de ces dernières années sur les tarifs du gaz lausannois. Toutefois, la baisse des coûts de l'énergie a permis de compenser la hausse des coûts du réseau, impactés par la diminution de la consommation générale et la fermeture de l'usine Vetropack, qui consommait environ 10% du gaz transporté par les SiL.

Plus de biogaz
De plus, en janvier 2024, la Ville a augmenté de 10 à 15% la part de biogaz européen, légèrement plus cher, dans son approvisionnement, et cela quel que soit le profil de consommation. Cette part de biogaz devrait atteindre 20 % d'ici 2026 et 30 % d'ici 2030, conformément au Plan climat lausannois afin d'atteindre un mix de 100% de biogaz en 2050 pour les ménages qui devront toujours être approvisionnés en gaz.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :
- **Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne, tél. 021 315 82 00**
- **Enrique Wunderlin, responsable de la division approvisionnement des SiL, tél. 021 315 81 09.**

Plus d'infos sur www.lausanne.ch/sil

Lausanne, le 30 août 2024